



European Monitoring Centre
for Drugs and Drug Addiction

RAPPORT D'ORIENTATION DE L'ECDC ET DE L'OEDT

Prévention et contrôle des maladies infectieuses chez les personnes qui s'injectent des drogues

Résumé

Depuis l'apparition de l'épidémie due au VIH chez les personnes qui s'injectent des drogues vers le milieu des années 1980, bon nombre de pays européens ont réalisé des progrès considérables en matière de mise en œuvre de mesures fondées sur des éléments probants, pour la prévention et le contrôle des maladies infectieuses chez les personnes qui s'injectent des drogues. Dans les années 1990, les pays de l'UE ont commencé à développer des politiques communes de prévention, tant dans le domaine du VIH/SIDA que dans celui des drogues et de la toxicomanie. Au cours des deux dernières décennies, les actions de prévention et de traitement ont été étendues et intensifiées. Selon des rapports de 2009, plus de la moitié de la population estimée d'utilisateurs d'opiacés à problème ont reçu un traitement de substitution et de nombreux pays ont mis en place des programmes de fourniture d'aiguilles et de seringues, dont la couverture s'est élargie. Des données provenant de pays ayant des systèmes de surveillance bien établis suggèrent que le nombre de nouvelles infections par le VIH chez les personnes qui s'injectent des drogues a considérablement diminué dans la plupart des pays européens, mais pas dans tous, au cours de la dernière décennie.

Dans l'espace européen, l'utilisation de drogues par injection reste un facteur important de vulnérabilité aux maladies infectieuses à diffusion hématogène et autres, dues notamment au VIH, au virus des hépatites B et C, ainsi qu'à la tuberculose, aux infections bactériennes de la peau et des tissus mous et aux infections systémiques. Des estimations du nombre de personnes qui s'injectent des drogues suggèrent qu'il existe des populations importantes présentant un risque de contracter ces infections dans tous les pays européens. Non traité, le problème de ces infections entraîne un lourd fardeau pour les systèmes de santé européens, une grande souffrance individuelle, ainsi que des traitements onéreux.

Il a été montré qu'une approche préventive pragmatique de santé publique peut fortement réduire la propagation des infections hématogènes et autres chez les personnes qui s'injectent des drogues. La prévention est faisable et efficace si elle est correctement mise en œuvre.

Recommandation de sept interventions clés

Le présent rapport conjoint de l'ECDC et de l'OEDT, d'orientations fondées sur des éléments probants, identifie des bonnes pratiques de prévention et de contrôle des maladies infectieuses chez les personnes qui s'injectent des drogues.

Sur la base des preuves les plus robustes qui sont disponibles, l'avis d'experts et les meilleures pratiques prévalant dans l'UE/EEE, il convient d'appliquer les mesures d'intervention clés ci-dessous et, si possible, dans le cadre de programmes combinés, pour obtenir un effet préventif maximal.

Mesures d'intervention clés

Matériel d'injection: fourniture de et accès légal à du matériel d'injection propre, comprenant un approvisionnement gratuit suffisant en aiguilles et seringues stériles, dans le cadre d'une approche combinée polyvalente, mise en œuvre grâce à des programmes de réduction des risques, de conseils et de traitement.

Vaccination: vaccins contre les hépatites A et B, le tétanos, la grippe et, en particulier pour les personnes séropositives, vaccin antipneumococcique.

Traitement de la toxicomanie: traitement par un opiacé de substitution et autres formes efficaces de traitement des toxicomanies.

Dépistage: un dépistage volontaire et confidentiel avec consentement éclairé du VIH, du virus de l'hépatite C (du virus de l'hépatite B chez les personnes non vaccinées) et d'autres infections, notamment de la tuberculose, doit être systématiquement proposé et effectué en liaison avec l'envoi des personnes en traitement.

Traitement des maladies infectieuses: traitement antiviral fondé sur les indications cliniques pour les personnes infectées par le VIH, le virus de l'hépatite B ou C. Traitement antituberculeux pour les cas actifs de tuberculose. Un traitement antituberculeux prophylactique doit être envisagé pour les cas latents. Un traitement pour les autres maladies infectieuses doit être proposé, en fonction de l'indication clinique.

Promotion de la santé: promotion de la santé axée sur des pratiques d'injection plus sûres, un comportement sexuel sans risque, notamment par usage de préservatifs, et prévention, dépistage et traitement des maladies.

Fourniture des services de façon ciblée: les services doivent être combinés et organisés et fournis en fonction des besoins des utilisateurs et des conditions locales; cela comprend la fourniture de services par le biais de la sensibilisation et de services de soins établis en des sites fixes, proposant un traitement des toxicomanies, une réduction des risques, des conseils et des dépistages et un renvoi vers des services médicaux primaires de médecine générale et spécialisée.

Rechercher une synergie: combiner les interventions clés

De récentes études et expériences de programmes réussis de prévention documentent la valeur ajoutée de la proposition d'un ensemble de mesures d'intervention efficaces dans les mêmes lieux et du fait de fournir une combinaison d'interventions en fonction des besoins des clients, pour obtenir l'effet maximal en matière de prévention des infections.

Destinataires visés

Le présent rapport d'orientation vise à soutenir les décideurs européens dans l'élaboration de réponses de santé publique adéquates, fondées sur des preuves, pragmatiques et conçues de façon rationnelle, pour la prévention et le contrôle des infections chez les personnes qui s'injectent des drogues. Il est destiné aux planificateurs de programmes de santé publique et aux décideurs travaillant dans le domaine des maladies infectieuses, de la santé publique générale, des toxicomanies et des soins psychologiques, des services sociaux et du contrôle des drogues au niveau national et régional.

Les orientations sont en cohérence avec les politiques existantes dans toute l'UE et soutiennent ces dernières dans le domaine du contrôle des drogues et des maladies infectieuses et visent à donner une vue d'ensemble complète des meilleures connaissances actuelles dans le domaine, en élargissant les travaux antérieurs pour y inclure des combinaisons d'interventions clés. Elles reposent également sur un socle de valeurs essentielles découlant des principes de santé publique et de droits de l'homme, qui doivent guider la prévention et la fourniture de services.

Orientations en matière de santé publique fondées sur des preuves

Les résultats de recherches importantes pour les orientations ont été examinés et évalués en utilisant des principes de médecine fondée sur des preuves, adaptés dans un cadre de santé publique. Pour élaborer les orientations, des éléments probants de haut niveau scientifique ont été examinés en détails et les résultats ont été combinés aux connaissances et aux conseils d'experts relatifs aux bénéfices et aux risques. Les meilleures pratiques, ainsi que les préférences des utilisateurs, ont contribué au développement des interventions clés suggérées dans le présent document.

Coordination nationale

Les conditions préalables à la mise en œuvre efficace des interventions clés sont la coopération nationale et locale, ainsi que la coordination entre les différents secteurs. L'établissement d'un consensus national et le respect mutuel des objectifs sont essentiels dans la mise en œuvre réussie des interventions. Les objectifs doivent être acceptés par les acteurs de l'ensemble des secteurs, en particulier par ceux qui s'occupent des personnes qui s'injectent des drogues.

Adapter les mesures à la situation nationale

Afin de s'assurer que les interventions servent au mieux la population des personnes qui s'injectent des drogues et permettent la prévention et le contrôle des maladies infectieuses, il faut une surveillance suffisante de l'usage de drogues à problème et des infections aux niveaux national et subnational. Les mesures prises doivent être surveillées et évaluées en permanence en termes de réponse, d'impact, de pertinence et d'échelle de couverture. Des investissements dans des systèmes de surveillance appropriés tant de l'utilisation de drogues que des maladies infectieuses sont nécessaires et rentables.

Des éléments probants suggèrent que des niveaux plus élevés de couverture des programmes de fourniture d'aiguilles et de seringues et de traitement par un opiacé de substitution par personne qui s'injecte des drogues sont plus efficaces que des niveaux de couverture plus bas. Le but doit être de s'assurer que les services proposés répondent à la demande et aux besoins locaux. Une demande non satisfaite de services d'échange d'aiguilles et de seringues ou des temps d'attente pour le traitement des toxicomanies indiquent une inefficacité de la prévention.